

Ce document, pourquoi ?

Votre enfant s'apprête à entrer au collège. Le passage en 6^e est une étape importante pour chaque enfant et aussi pour la famille qui doit s'adapter à un nouveau rythme.

Notre association de parents a pensé que cette transition pourrait être accompagnée d'un document. Il regroupe des informations pratiques et tente de vous donner un éclairage sur ce que sera la vie de votre enfant au collège.

Le passage à un établissement du secondaire implique un réel changement : lieux, rythme, accueil, apprentissage, cantine et étude.

Toutes vos interrogations sur ces changements sont légitimes et ce document a pour finalité d'y répondre.

Bonne rentrée au collège

Sommaire

1• Présentation du collège.....	3
L'équipe administrative	3
L'équipe pédagogique	4
Les effectifs.....	4
Le règlement intérieur.....	4
Les locaux	5
2• La vie des enfants au collège	6
La journée –type	6
Les aides au travail	9
Et après le collège	9
Les activités sportives du mercredi	10
Les services d'accompagnement.....	11
Les réunions	11
Les documents importants	13
3• Les apprentissages	15
L'organisation de la classe	15
Les emplois du temps.....	15
Les fournitures scolaires	16
Les matières étudiées	16
Les sorties	19
Les voyages.....	19
Les fêtes et manifestations au collège	20
Les options.....	20
4• Les parents au collège.....	21
L'aide à votre enfant	21
La liaison Famille-Collège.....	22
Le Conseil de classe : les parents délégués.....	23
Le Conseil d'administration : les parents élus	24

1 • Présentation du collège

L'équipe administrative

Le collège est dirigé par Madame le Principal, Madame Leherpeur (nouvellement nommée) assistée par une adjointe, Madame Fontaine. Elles sont les interlocutrices des parents, elles président les conseils de classe, de discipline et d'administration.

Elles dirigent et organisent l'équipe pédagogique et le personnel administratif :

*La Conseillère principale d'éducation (CPE), Mme Meli, coordonne l'équipe des surveillants, gère les absences et retards, organise les permanences quand les élèves n'ont pas cours ;

*La gestionnaire, Mme Bonnet, gère le budget et s'occupe de la vie matérielle du collège (commande de fournitures) ;

*Les surveillants, au nombre de 3,5, assurent la surveillance des élèves pendant les récréations, la cantine, les permanences, les entrées et sorties du collège ;

*Le médiateur, M. Aliou, prévient les conflits et établit le dialogue avec les enfants ;

*L'assistante sociale, Mme Palud, aide les élèves en difficulté familiale, scolaire ou financière ;

*Le médecin scolaire, Mme Ducler, est présent le mardi matin ;

*L'infirmière scolaire, Mme Marotte, est présente du lundi après-midi au jeudi soir sauf le mercredi ;

*Le Conseiller d'Orientation, M. Billy, présent le jeudi, informe et conseille sur l'orientation post-collège ;

*Un agent d'accueil prend les appels et vous renseigne à l'entrée du collège.

L'équipe pédagogique

Le collège compte environ 40 professeurs. En 6^e, votre enfant aura **9 professeurs différents**.

Chaque classe est prise en charge par un **professeur principal** : en théorie, il assure la coordination entre les différents professeurs de la classe, l'élève, la famille et l'administration. Il propose une appréciation générale sur chaque élève au conseil de classe.

Les effectifs


En 2012-2013, le collège compte 446 enfants répartis dans 19 classes : quatre 6^e, quatre 5^e, quatre 4^e et cinq 3^e, avec une moyenne de 26 élèves par classe en 6^e.

Une Unité locale d'insertion scolaire (ULIS) accueille des enfants intellectuellement déficients qui suivent quelques cours avec une classe de 6^e (sport, musique, arts plastiques, français). Ils sont 10 à l'heure actuelle.

Une Classe d'accueil pour élèves nouvellement arrivés en France (CLA) accueillera à partir de la rentrée 20 élèves.

Le règlement intérieur

Il figure dans le carnet de correspondance de votre enfant ; il régit le fonctionnement de la vie de l'école et le régime de punitions et sanctions.

 **Conseil** : *Lisez-le et commentez-le avec votre enfant. Il indique les droits et les devoirs des collégiens (le comportement, les vêtements interdits...).*

Attention : *l'usage des téléphones portables est interdit dans le collège.*


Les locaux

Le collège Vigny est bâti sur 3 niveaux et comprend plusieurs bâtiments. Le portail rue Lambrechts sert pour les entrées et sorties, celui de la rue Jules Lefèvre est utilisé pour les départs en classe de sport.

Entre le bâtiment principal et celui des sciences, s'étendent la cantine, le centre de documentation et d'information (CDI) et le préau où sont alignés les casiers destinés aux affaires des 6^e. La cour de récréation donne sur cette salle des casiers et l'entrée de la cantine.

Le collège dispose de 2 salles informatiques. Les 2 salles de technologie sont aussi équipées d'ordinateurs. Une salle polyvalente en sous-sol sert pour les réunions et les projections de films.

Les toilettes sont situées dans le préau entre la cantine et la cour de récréation. Elles ne sont ouvertes que pendant les récréations et l'heure du déjeuner.

 **Conseil :** *la Peep demande régulièrement le réapprovisionnement des toilettes en papier hygiénique et savon. Pensez toutefois à donner des mouchoirs en papier à votre enfant en cas de manque !*

2• La vie des enfants au collège

La journée –type

Les enfants ont cours le **mercredi matin** au collège, mais pas le samedi.

↳ L'entrée du matin : le portail est ouvert à 7h55 à la première sonnerie, les cours commencent à 8h lors de la deuxième sonnerie. Les enfants doivent donc arriver 5 mn avant le début officiel des cours.

Les 6^e peuvent poser leurs affaires dans des **casiers** situés dans le préau (1 casier pour 2 enfants, il faut fournir le cadenas) pendant 10mn après la sonnerie du déjeuner (11h10 et 12h10) puis le soir les récupérer. Les enfants qui ont des problèmes de dos doivent le signaler dès le début de l'année à Mme Méli qui leur attribuera un casier facile d'accès.

👉 **Attention** : *les casiers sont une source de soucis pour l'équipe administrative du collège qui songe à les supprimer en raison des vols, pertes de clés et dégradation. Expliquez-bien à votre enfant qu'il ne doit pas égarer la clef, ni aller aux casiers en dehors des moments autorisés !*

↳ En cas de retard, l'enfant doit aller chercher un billet de retard chez la CPE. Vous serez informé par SMS du retard et vous devrez **remplir un coupon** dans le carnet de correspondance le soir.

👉 **Attention** : *en cas d'absence, l'élève doit impérativement présenter le lendemain un mot d'excuse, signé par un des parents, sous peine de recevoir une sanction pouvant aller jusqu'à la non acceptation de l'élève en cours. Un mot d'excuse doit être remis quand bien même le SMS a été émis par erreur.*

Les enfants ont 5 mn pour changer de salle entre chaque cours. En cas de retard d'un professeur, les enfants doivent absolument éviter de faire du bruit dans le couloir pour ne pas déranger les autres classes (ils risquent une heure de colle en cas de perturbation).

↳ Les récréations : de 9h55 à 10h10 et 15h05 à 15h20.

L'usage des MP3, téléphones portables et baladeurs est interdit, même dans la cour.

Les enfants peuvent porter un bonnet dans la cour mais doivent l'enlever dès qu'ils rentrent dans un bâtiment.

👉 **Attention** : *les enfants sont étroitement surveillés pour éviter les jeux dangereux. Tout regroupement d'enfants est immédiatement contrôlé et il vaut mieux éviter de faire semblant de se bagarrer car cela pourrait être sanctionné autant qu'une vraie bagarre !*


↳ Le déjeuner : de 11h45 à 13h10

Les enfants dont les 2 parents travaillent peuvent être inscrits à la cantine pour 4 repas par semaine (forfait unique). Une carte de cantine leur sera remise : ils doivent la présenter à chaque repas (attention aux punitions en cas d'oubli !).


👉 **Attention** : *un repas non consommé ne sera pas remboursé, le système étant forfaitaire. Nous ne désespérons pas d'obtenir à la rentrée la possibilité d'opter pour un forfait 2 ou 3 jours.*

Les 6^e ont généralement 2 heures pour la pause méridienne et ont donc largement le temps de déjeuner. Ils n'auront plus, en général, qu'une heure les années suivantes.


Les repas sont préparés par la cantine centrale du Conseil général et présentés sous forme de self. Ils ont le choix entre 2 possibilités pour chaque plat.

 **Conseil** : *Le menu de la semaine est affiché à l'entrée de l'école et sur le site internet du collège. A vous d'en prendre connaissance pour équilibrer les apports de la journée !*

Les enfants sont appelés par classe (pointage à l'entrée de la cantine) selon un roulement établi en début d'année.

 **Attention** : *le surveillant n'appelle la classe que si les enfants sont en rang ! En cas de désordre, la classe passera en dernier...*

Les factures seront remises aux enfants... qui risquent de les oublier au fond du cartable. Le 1^{er} paiement a lieu vers la fin octobre : soyez vigilant !

 **Attention** : *en cas de non-règlement de la facture, il sera demandé à l'enfant de passer en dernier à la cantine. Cette situation n'est pas agréable pour lui, alors dites-lui bien de vous remettre la facture dès réception !*


Le panneau d'affichage

En face du bureau de la CPE, un grand panneau d'affichage indique les professeurs absents, les recommandations de l'administration, les événements du collège, les résultats sportifs de l'UNSS (voir ci-dessous)...Il est important que votre enfant pense à aller le regarder tous les jours. Il peut arriver que des absences n'y soient pas indiquées.

La sortie

La fin des cours est à 17h20 maximum (18h20 pour les 3^e) sauf si l'emploi du temps prévoit un après-midi libre ! En cas d'absence d'un professeur en fin de journée, votre enfant sortira


plus tôt si vous en donnez l'autorisation en début d'année. En cas de refus de votre part, il ira en permanence.

 **Conseil** : *Il est difficile de refuser à votre enfant de sortir plus tôt car il le prendra comme un manque de confiance de votre part. Passez plutôt un pacte avec lui : s'il sort plus tôt, il s'engage à rentrer directement à la maison et à vous appeler à votre bureau pour vous avertir.*

Les aides au travail

L'aide au travail personnalisé (ATP)

Les professeurs en septembre estiment le niveau des élèves et les inscrivent à l'aide au travail personnalisé 1 heure par semaine. Cette heure est prévue dans l'emploi du temps de la classe et est obligatoire pour ceux qui y sont inscrits.


 **Attention** : *selon le professeur, l'aide pourra porter sur la méthodologie ou sur les leçons vues en classe.*

Et après le collègue

Le travail à la maison

Il est essentiel : l'enfant doit travailler avec régularité et ne pas attendre que les interrogations arrivent pour apprendre ses leçons ! D'autant que beaucoup de professeurs font des mini-interrogations pour vérifier que le cours précédent a bien été acquis.

Il faut profiter du temps, parfois long, laissé pour les exposés afin de commencer très tôt les recherches sur Internet et en bibliothèque.

 **Conseil** : *Aidez votre enfant à s'organiser les premières semaines et continuez à vérifier que le travail demandé est fait tout au long de l'année. Le temps pour faire les devoirs est très variable d'un enfant à un autre et d'un enseignant à un autre.*

↳ L'assiduité

La présence à tous les cours est obligatoire.

Ne prévoyez pas de rendez-vous médicaux pendant les heures de cours car votre enfant ne sera pas autorisé à sortir.

Le respect du calendrier scolaire est indispensable : il n'est pas admissible de prévoir des départs en vacances anticipés ou des rentrées tardives au moment des vacances. L'école n'est pas un « service à la carte » mais une obligation que parents et enfants doivent respecter.

↳ 6 conseils à l'élève pour bien réussir sa 6^e

* commencer la journée par un vrai petit-déjeuner

* se coucher à une heure raisonnable et régulière (9 à 12 h de sommeil)

* travailler avec régularité et apprendre ses leçons (il ne suffit pas de comprendre !)

* être attentif en cours (une leçon bien écoutée est à moitié apprise)

* se rendre au CDI pour consulter les documents utiles (encyclopédie, dictionnaires...)

* respecter les professeurs, le personnel de l'établissement, les lieux et les camarades bien sûr.

Les activités sportives du mercredi

L'association sportive UNSS organise des activités le lundi soir et le mercredi après-midi : volley-ball, rugby, badminton... Environ 17 % des élèves y participent et obtiennent de bons résultats ! Les sports proposés changent en partie chaque année.

👉 **Attention** : *il n'y a pas de cantine le mercredi : les enfants doivent amener un sandwich s'ils n'ont pas le temps de rentrer chez eux.*

Les services d'accompagnement

↳ Le **Centre de documentation et d'information (CDI)** est dirigé par un professeur-documentaliste. Il accueille au maximum 25 élèves venant lire ou faire des recherches. Les heures d'ouverture seront précisées à la rentrée.

Les réunions

Une **première réunion en début d'année** permet à tous les professeurs de venir présenter leur programme et d'expliquer leurs attentes vis-à-vis des enfants (méthode de travail, quantité et forme des interrogations, devoirs ...). Elle était précédée jusqu'à présent d'une présentation générale du collègue par M. Le principal en salle polyvalente.

Lors de la **réunion parents-professeurs**, prévue un soir de la semaine ou un samedi matin de décembre, les bulletins du 1^{er} trimestre sont remis en main propre. Vous pourrez y rencontrer individuellement tous les enseignants de votre enfant en prenant rendez-vous à l'aide d'une grille remise à l'enfant en général 10 jours avant.

*👉 **Attention** : Chaque entretien ne devant pas dépasser 5 minutes, prévoyez de prendre un rendez-vous en dehors de cette réunion si votre enfant a des difficultés particulières dans une matière. Le respect d'un entretien de 5 minutes par professeur permet à tous les parents de pouvoir rencontrer chaque professeur.*

Une **réunion d'information avec les associations de parents d'élèves** se déroule avant la fin septembre. Nous y prenons les inscriptions des parents souhaitant être délégués de classe.

Le **conseil de classe** : 1 fois par trimestre, l'ensemble des professeurs et des délégués de parents et d'enfants se réunit sous la présidence du chef d'établissement ou de son adjoint.

Le professeur principal donne une appréciation générale de la classe (niveau, discipline, attitude de travail...) puis le cas de chaque enfant est présenté et une récompense est éventuellement proposée (Félicitations ou Compliments si l'enfant a de bons résultats, Encouragements s'il fait des efforts...ou Avertissement de travail ou de conduite s'il a de mauvaises notes ou une attitude incorrecte).

Avant le conseil de classe, vous recevrez un questionnaire émis par les associations de parents d'élève. Il vous permettra de faire des remarques sur la classe ou sur votre enfant. Elles seront prises en compte le jour du conseil. (Les enfants l'oublient souvent au fond du cartable, pensez à le lui demander et contacter le parent délégué de la classe s'il l'a perdu !)

Un compte-rendu est rédigé par les parents d'élèves à l'issue du conseil afin de vous permettre de comprendre l'environnement de la classe.

Les documents importants

↳ Le carnet de correspondance

Il constitue le lien principal entre le collège et les parents : vous y trouverez les noms des professeurs, le règlement intérieur, l'emploi du temps, le règlement de la cantine, la charte internet du collège, les billets d'absence et de retard ainsi que les pages destinées aux informations diverses : dates de réunion, professeurs absents, dates des sorties scolaires...

Vous pouvez y écrire des messages à l'attention de l'équipe pédagogique ou administrative (demande de rendez-vous avec un professeur, par exemple). Pour toute communication un peu personnelle avec un professeur ou l'administration, privilégiez le courrier sous enveloppe que votre enfant pourra remettre au destinataire plutôt que le cahier de correspondance.

Vous serez informé du nom des parents délégués de classe et de leurs coordonnées via un petit papier collé dans le carnet.

↳ Le cahier de texte

Fourni par les parents, l'élève y note tous les devoirs à faire et les leçons à étudier. Certains devoirs sont donnés longtemps à l'avance (exposés) et l'enfant doit prendre garde à ne pas les oublier ! Depuis la rentrée 2011, le cahier de texte de classe papier a été remplacé par le cahier de texte électronique accessible via **Pronote**.


↳ Le bulletin scolaire


Le bulletin du 1^{er} trimestre est remis en main propre en décembre puis celui des deux autres envoyé après chaque conseil de classe ; il contient les moyennes de l'enfant, les moyennes les plus hautes et les plus basses de la classe ainsi que les commentaires des professeurs. La récompense éventuelle accordée lors du conseil y figure tout en bas. Les


avertissements font l'objet d'un courrier qui accompagne le bulletin.

Vous pourrez appréhender les particularités de la classe et connaître l'avis global des professeurs à l'aide du compte-rendu du conseil rédigé par les parents délégués. Un bulletin de demi-trimestre peut également être remis à votre enfant.

 **Attention** : vous devez conserver impérativement tous les originaux des bulletins trimestriels pendant toute la scolarité de votre enfant. Le collège ne délivre pas de duplicata.

 Vous pouvez suivre les notes au quotidien sur le site du collège grâce au système **Pronote**. Un mot de passe vous sera remis en début d'année.

 **Conseil** : Pensez à demander tous les soirs à votre enfant s'il a reçu de nouvelles notes. Il se sentira obligé de vous communiquer des notes qu'il aurait peut-être passé sous silence si vous n'aviez rien demandé... ou vous fera part avec fierté de ses bons résultats ! N'oubliez pas que c'est votre intérêt pour ses résultats qui le stimule !

 **Conseil** : Essayez de consulter régulièrement le site internet du collège : des informations y sont mises en ligne et vous permettent de suivre la vie du collège.

3• Les apprentissages


L'organisation de la classe

Les classes comptent entre 25 et 28 élèves en moyenne selon le niveau (26 pour les 6^e en 2012).

Les élèves élisent en début d'année 2 délégués titulaires et 2 suppléants qui seront chargés de représenter l'ensemble des élèves lors du conseil de classe et de faire passer leurs messages.

La 6^e fait partie du **cycle d'accueil et d'intégration**. A la rentrée, les 6^e arrivent un jour avant les autres classes et bénéficient ainsi d'une journée complète pour découvrir le collège en compagnie de leurs professeurs.

Ils passent la matinée au collège (les parents peuvent venir) et retournent au collège après le déjeuner pour une activité pédagogique qui leur permet de mieux faire connaissance.

 **Attention** : le déjeuner n'est pas assuré par la cantine ce premier jour !

Les emplois du temps

Ils sont distribués le jour de la rentrée mais sont susceptibles de changement lors des premières semaines. La piscine est organisée par semestre.

Les 6^e ont **26 heures** de cours minimum par semaine.

Les enfants ont, outre les cours de mathématiques (4h) et de français (5h), des cours d'histoire-géographie-éducation civique (3h), de sciences et vie de la terre (SVT, 1h30), de technologie (1h30), de langue (4h), sport (4), musique (1h) et arts plastiques (1h).

Il faut ajouter éventuellement 1 heure d'ATP (cf ci-dessus) et 2h en cas d'option bilingue.

Il n'y a pas cours le mercredi après-midi ni le samedi. Les cours commencent à 8h au plus tôt et finissent à 18h30 au plus tard.

Les fournitures scolaires

Les manuels scolaires sont prêtés aux élèves pour l'année scolaire. Il faut les recouvrir (couvertures retirables) et l'enfant doit en prendre soin : l'état du livre est noté lors du prêt (fiche collée en fin de manuel) et l'enfant devra payer une amende, voire rembourser le prix du manuel, s'il le rend en mauvais état.

Une liste de fournitures est fournie au moment de l'inscription.

Aucun élève n'a à transporter de livre en 6^{ème}, un deuxième livre est disponible pour chaque matière au collège. Il revient à chaque professeur de s'organiser pour en disposer dans sa salle.

*👉 **Attention** : votre enfant ne pourra être sanctionné pour ne pas avoir apporté son livre en classe.*

Les matières étudiées

👉 Le sport

Les cours de sport sont obligatoires sauf contre-indication médicale avec justificatif.

Les enfants doivent penser à apporter leur tenue de sport. Tout oubli sera sanctionné.

Le collège ne disposant pas de stade, les enfants vont dans les diverses installations municipales en fonction de la disponibilité des salles et de l'activité choisie par le professeur.

Le sport est noté et compte autant que le français ou les maths pour la remise de récompense lors du conseil de classe. Les enfants sont notés sur 4 critères, ce qui permet de ne pas désavantager les enfants peu doués pour le sport.

Les classes de 6^e font de la natation à la piscine municipale une fois par semaine pendant un semestre (prévoir le bonnet de bain).

*👉 **Conseil** Par mesure d'hygiène, il est préférable que les élèves aient une tenue de sport distincte de la tenue de ville.*

*👉 **Attention** : les chaussures de type « Converse » ne sont pas des chaussures de sport (mauvais maintien du pied). Il en va de même pour toute marque non spécialisée pour le sport.*

👉 Les langues vivantes

Théoriquement les enfants doivent s'inscrire en 6^e dans la langue qu'ils ont commencé à étudier au primaire. Pour le moment, ils peuvent encore choisir entre allemand et anglais car les professeurs reprennent tout à zéro en début de 6^e.

A Vigny, des sections bilangues offrent aux enfants la possibilité de commencer l'anglais et l'allemand en 6^e.

*👉 **Attention** : les enfants sont sélectionnés sur dossier. Ils doivent en effet être capables de supporter les 2h de cours supplémentaires par semaine !*

*👉 **Attention** : les élèves ne pourront pas commencer une autre langue en 4^e (et il n'y a pas de possibilité d'étudier l'espagnol en bilangue).*

↳ **La musique**

Une chorale est animée par l'un des professeurs de musique. Le cours dure 1 heure (en 2011-2012 c'était le jeudi à 13h). Un concert sera donné en fin d'année.

↳ **L'informatique**

Les enfants vont commencer à approfondir leurs connaissances en vue de valider le B2i (brevet informatique et Internet) avant la fin de la 3^{ème}. Cette matière compte pour le brevet des collèges.

↳ **Histoire des arts**

L'enseignement de l'histoire des arts est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire des œuvres d'art qui permet aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les œuvres et enrichir leur pratique artistique.

Cet enseignement a pour objectif d'offrir à tous les élèves :

- des occasions de découvrir directement et personnellement des œuvres de référence relevant de différents domaines artistiques, de différentes époques et civilisations ;
- la capacité de poser sur ces œuvres, grâce à la familiarité acquise avec elles, un regard plus averti et plus sensible ;
- la possibilité d'acquérir ainsi une culture personnelle à valeur universelle ;
- les moyens de s'informer sur les métiers liés aux domaines des arts et de la culture.

Cet enseignement, étalé sur les 4 années au collège, concerne toutes les disciplines qui doivent y consacrer, chacune, environ 1h par année. L'épreuve d'histoire des arts (coefficient 2) est obligatoire pour l'obtention du diplôme national du brevet,


comme la maîtrise des sept compétences du socle commun, dont la validation s'effectue dans l'établissement.


Cette matière a pour support un lutin qui suivra votre enfant durant ses 4 années au collège.

Les sorties

Elles sont organisées à l'initiative des professeurs.

Les enfants peuvent être amenés à visiter des musées comme le Louvre avec leur professeur d'histoire ou de français, ou des expositions temporaires en relation avec le programme.

 **Conseil** : *Vous serez beaucoup moins sollicités pour les sorties qu'à l'école primaire. Toutefois des professeurs peuvent recourir à vos services pour des sorties où aucun de leurs collègues n'est présent.*


 **Conséquences** : *le professeur organisateur et les professeurs accompagnateurs mobilisés par la sortie se trouvent donc être absents pour les classes qu'ils auraient eu le jour de la sortie.*

Les voyages

Les voyages sont organisés à l'initiative des professeurs.

En 2012, deux classes de 5e sont parties pour un séjour surf et voile et des élèves de 3^{ème} sont partis à Barcelone.

Une association de parents d'élèves, « les Voyages d'Alfred », a été créée en octobre 2008 pour le financement des voyages. Vos contributions seront les bienvenues !

 **Conséquences** : *le professeur organisateur et les professeurs accompagnateurs mobilisés par les voyages se trouvent donc être absents pour les classes qu'ils auraient eu pendant le temps du voyage.*


Les options

En fin de 6^e, votre enfant pourra choisir le **latin** en option (2h de cours en 5^e puis 3^h en 4^e et 3^e). Il devra obligatoirement continuer le latin jusqu'à la fin de la 3^e.

Attention, s'il choisit l'option européenne en 4^e, il lui faudra abandonner le latin (ces 2 options ne sont pas cumulables).

Le latin n'est compatible en 3^e qu'avec le grec, option proposée en 3^e. Si votre enfant veut prendre en 3^e l'autre option proposée (Initiation au monde économique), il sera donc contraint d'abandonner le latin.

L'option **européenne** (= anglais renforcé) débute en 4^e. Pour y accéder, les enfants doivent posséder un dossier convenable (aucune faiblesse dans une matière), avoir 2 points au-dessus de la moyenne de la classe en anglais et remplir un questionnaire de motivation.

 **Attention** : les enfants ayant suivi l'option européenne au collège ne seront pas automatiquement pris en section européenne au lycée.

Deux options sont proposées en 3^e :

- Initiation au monde économique (3h / semaine) : les élèves découvriront le monde de l'entreprise, de l'emploi, les formations nécessaires... Ils créent une mini-entreprise pour commercialiser un objet.
- Grec : seule option compatible avec le latin.

4• Les parents au collège


L'aide à votre enfant

Votre enfant aura besoin de votre aide pour s'organiser à la rentrée : il lui faut tous les soirs sélectionner les cahiers pour le lendemain en fonction des matières indiquées par l'emploi du temps, rajouter les affaires de sport, ... sans oublier le carnet de correspondance et la carte de cantine !

Aidez-le à ranger efficacement ses livres et cahiers près de sa table de travail.

Les conseils des professeurs que vous aurez recueillis lors de la réunion de rentrée vous permettront de le guider dans son travail.

Habituez-le à faire ses devoirs à l'avance pour ne pas se retrouver surchargé si des professeurs donnent du travail du jour en lendemain en plus de celui indiqué à l'avance dans son cahier de texte.

 **Conseil** : *Aidez systématiquement votre enfant à faire son cartable les premières semaines.*

Votre enfant va devenir de plus en plus indépendant au cours de ses années-collège et sera moins enclin à vous raconter sa journée. Cependant il est primordial que le contact reste établi et qu'il s'habitue à vous parler de son travail, des événements de la journée afin que vous puissiez détecter le moindre malaise (mauvaises notes, disputes avec des camarades) et vérifier que la situation ne dégénère pas.

En cas de problème persistant, prenez rendez-vous (par le biais du carnet de correspondance) avec le professeur concerné pour lui demander son avis ou avec le chef d'établissement (par téléphone au secrétariat).

Les absences de professeurs

L'organisation au collège est très différente de celle de l'école élémentaire. En effet, les stages pédagogiques sont réalisés pendant l'année scolaire sans remplacement des professeurs.

Les sorties ou voyages scolaires ont pour conséquence l'absence du professeur organisateur et des accompagnateurs durant la période concernée.

Au final, en fonction des professeurs de la classe de votre enfant, le cumul des absences peut finir par être conséquent. Cela ne remet pas nécessairement en cause les acquisitions du programme de l'année.

La liaison Famille-Collège

Chaque enfant dispose d'un **Carnet de Correspondance**, réel support de communication entre les familles et le collège.

*👉 **Conseil** : Regardez-le quotidiennement et signez-le après lecture des nouveaux messages. Votre enfant risque une punition en cas d'absence de signature.*

Lorsque votre enfant est malade, pensez à prévenir l'école dès le matin par téléphone. N'oubliez pas de remplir un **bulletin d'absence** que votre enfant déposera chez la CPE avant son premier cours le jour de son retour.

*👉 **Conseil** : L'infirmière et le médecin ne sont pas présents en permanence au collège, ne disposent que de peu de médicaments et sont limités dans les médicaments autorisés à être administrés : ne mettez donc pas votre enfant au collège le matin s'il est déjà souffrant ou fiévreux.*


Le Conseil de classe : les parents délégués


Le conseil de classe réunit **tous les trimestres** le principal, l'équipe enseignante, la CPE, les parents délégués titulaires et les élèves délégués titulaires.

Son rôle est d'évaluer le travail et les résultats de chaque élève, puis de proposer des décisions d'orientation lors du dernier trimestre. Il valide les appréciations proposées sur le bulletin scolaire de votre enfant.

Vous pouvez y participer en tant que **délégué** (il faut pour cela vous signaler auprès des associations de parents d'élèves à la rentrée) mais aussi en répondant au questionnaire remis avant chaque conseil ou en téléphonant aux parents délégués dont les coordonnées vous seront communiquées par le biais du carnet de correspondance courant novembre.

Il faut 1 parent titulaire et 1 parent suppléant pour la PEEP par classe.

 **Conseil** : Participer au conseil de classe vous permet de connaître les résultats de l'ensemble d'une classe, d'y faire valoir la parole des parents et d'y défendre les intérêts des élèves que votre enfant soit dans cette classe ou non. Vous accédez plus vite aux informations importantes et vous participez aux réflexions préparatoires pour les décisions prises au Conseil d'administration lors des réunions des parents délégués du collège.

 **Conseil** : Si vous souhaitez être mieux informé, n'oubliez pas de donner votre adresse courriel ou votre numéro de téléphone au parent délégué de la classe de votre enfant. Vous pourrez ainsi recevoir directement le questionnaire de préparation de conseil de classe et les rappels des événements importants à ne pas manquer.

Le Conseil d'administration : les parents élus

Le Conseil d'administration adopte le budget, le règlement intérieur, la répartition des heures par niveau, le projet d'établissement.

Il rassemble le chef d'établissement, son adjoint, le gestionnaire, le CPE, les représentants du conseil général, de la commune, des enseignants, des personnels de service, des parents et des élèves.

Les parents d'élèves élisent leurs représentants en octobre pour un an. Les **prochaines élections auront lieu en octobre 2012**. Chaque parent dispose d'une voix, quel que soit le nombre de ses enfants scolarisés au collège. Votre vote est important pour que les parents puissent avoir leur « mot à dire » au Conseil d'administration. Le matériel électoral sera remis à votre enfant et vous pourrez soit voter par retour de courrier soit demander à votre enfant de glisser votre enveloppe dans une urne installée chez la gardienne.

Deux fédérations sont présentes à Vigny : **la PEEP et la FCPE**. Les parents ont actuellement 6 sièges au conseil d'administration en raison de la diminution des effectifs (effectif < 600).

L'association PEEP (Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public), a obtenu 4 sièges pour l'année scolaire 2011/2012. L'association FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques), a obtenu 2 sièges.

Les parents élus sont très présents au collège et interviennent fréquemment auprès du Principal et de son adjoint sur des problèmes qu'ils constatent ou qu'on leur signale (sécurité dans la cour, cantine, incidents devant le collège...).

Au sein de l'association, ils échangent avec les parents des autres collèges de la commune et décident des actions collectives à mener auprès de l'Education Nationale et du Conseil général (remplacement des professeurs absents, rythmes scolaires, ...).

- ✚ Donc au collège, vous pouvez :
- vous présenter sur la liste des parents candidats au conseil d'administration
 - vous présenter comme délégué pour une classe
 - voter pour élire vos représentants au conseil d'administration

Numéros et sites utiles :

- Secrétariat du collège : 01 46 67 74 44
- Site internet du collège : <http://www.clg-vigny-courbevoie.ac-versailles.fr/>
- site national de la PEEP : <http://www.peep.asso.fr/>
- site de la PEEP Courbevoie : <http://www.peepcourbevoie.fr/>